

COMpte RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 Juillet 2019

EtaiEnt présents : MM. DEMAREST Jean-Louis - LECLERCQ Florence - GALIANI Michel - BALSAMO Martial - HUNAUT Christian - LELOIRE Audrey - GAPENNE Luc - HEMBERT Sophie - BULVESTRE Sébastien - BOUTTÉ Bertrand.

Conseillers absents excusés : MM. LEFEBVRE Emmanuel - DOMITILE Jean - EVRARD André - LÉTOCART Michel.

Procurations : M. EVRARD André à M. HUNAUT Christian.

Secrétaire de séance : Melle LELOIRE Audrey

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 Mai 2019.

Une copie a été jointe à la convocation.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

DÉCISIONS DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES - Rapporteur : Florence LECLERCQ

Délibérations 2019/08-12 rapportées : Approbation du Compte administratif 2018
Monsieur le Sous-Préfet invite le conseil municipal à rapporter les délibérations n°2019/08 et 2019/12 et à délibérer à nouveau (non-respect du quorum et absence d'élection du président de séance lors de l'adoption du compte administratif).

Le conseil municipal décide de rapporter les délibérations n°2019/08 et 2019/12 – approbation du compte administratif Commune et Assainissement.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Election président de séance - Vote du compte administratif Commune et Assainissement
Vu l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et la nécessité d'élire un président de séance avant le vote du compte administratif 2018 - Commune et Assainissement. Madame Florence LECLERCQ est élue présidente de la séance du vote du compte administratif 2018 – Commune et Assainissement.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

Approbation du compte administratif - Commune

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	468 912.19 €	597 450.11 €	128 537.92 €
Investissement	108 002.20 €	75 972.15 €	- 32 030.05 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	-62 497.19 €	0.00 €	- 32 030.05€	- 94 527.24 €
Fonctionnement	350 002.62 €	62 497.19 €	128 537.92 €	416 043.35 €
Total	287 505.43 €	62 497.19 €	96 507.87 €	321 516.11 €

Soit un excédent global 321 516.11 €

Approbation du compte administratif	Vote pour	09	Vote contre	0	Abstentions	0
Vote hors de la présence du maire						

Approbation du compte administratif 2018 - Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	62 250.56 €	59 017.25 €	- 3 233.31 €
Investissement	2 000.00 €	36 066.31 €	34 066.31 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture
Investissement	83 295.30 €	0.00 €	34 066.31 €	117 361.61 €
Fonctionnement	3 931.12 €	0.00 €	- 3 233.31 €	697.81 €
Total	87 226.42 €	0.00 €	30 833.00 €	118 059.42 €

Soit un excédent global de clôture de 118 059.42 €

Approbation du compte administratif	Vote pour	9	Vote contre	0	Abstentions	0
Vote hors de la présence du maire						

Provisions pour risques et charges financiers

La commune a souscrit en 2015 un contrat de prêt GAIACT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 85 000.00 € qui devra être remboursé en 2023 et qu'il convient afin de garantir son remboursement de constituer une provision pour risques et charges financiers de 14 000.00 €uros/an à compter de l'année 2018 jusqu'en 2023. A la demande de la Trésorerie de Crécy-en-Ponthieu, le conseil municipal décide de constituer une provision annuelle pour risques et charges financiers de 14 000.00 €uros et d'inscrire chaque année les crédits au Budget primitif chapitre 68- article 6865.

Vote pour	11	Vote contre	0	Abstentions	0
-----------	----	-------------	---	-------------	---

RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur : Michel GALIANI

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le tableau établi par la Commission Administrative du Centre de Gestion de la Somme, relatif aux agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois permanents à temps non complet du personnel communal à compter du 1^{er} septembre 2019.

Emplois permanents à temps non complet		
Effectif	Emploi supprimé	Emploi créé
1	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES – Rapporteur Jean-Louis DEMAREST – Michel GALIANI

Exploitation d'élevage de la SARL DESSAUX – Projet d'extension de l'élevage et méthanisation agricole.

Monsieur le maire a émis un avis favorable à la SARL DESSAUX, dont le siège est situé 17 bis rue du Bas à SAILLY-FLIBEAUCOURT pour une demande de modification de son installation classée afin de :

- reconstruire un poulailler de 1 136 m² détruit par un incendie en 2017 et construire un nouveau poulailler de 3 300 m²;
- augmenter l'effectif de 92 000 à 93 252 places de volailles;
- construire une unité de méthanisation traitant les effluents d'élevage et des intrants végétaux;
- réaliser un appentis pour le stockage d'aliments;
- augmenter le parcellaire d'épandage.

Le projet s'accompagne également de l'agrandissement de l'élevage bovin à hauteur de 180 bovins à l'engraissement avec la construction d'une extension de stabulation et des zones d'aliments.

En application de l'article R181-46 du code de l'environnement, l'inspection des installations classées a considéré que les modifications induites par le présent projet n'étaient pas substantielles et ne justifiaient pas une nouvelle procédure d'autorisation avec enquête publique. Ce projet fera l'objet d'une présentation lors d'un projet CoDERST.

Bâche d'information

Sur le terrain de Blanquetaque, une bâche de 4,00m x 1,00m sera installée, où il sera inscrit « TERRAIN COMMUNAL A VENDRE – Tél 03 22 23 49 85 ».

Arrêté sécheresse de Madame la préfète sur le secteur hydrographique de la Maye
Le présent arrêté prend acte du franchissement du seuil de vigilance (1^{er} niveau) pour les eaux superficielles et les eaux souterraines prescrivant les mesures coordonnées de surveillance, de limitation et l'interdiction provisoires des usages de l'eau, sur le secteur hydrographique de la Maye (23 communes concernées).

Il faut savoir que 4 seuils de suivi sécheresse existent :

Seuil 1 : Vigilance

Seuil 2 : Alerte

Seuil 3 : Alerte renforcée

Seuil 4 : Crise

Les mesures du seuil de vigilance sont les suivantes :

- Les collectivités territoriales compétentes en matière d'assainissement renforcent le dispositif de suivi et de surveillance de leurs systèmes d'assainissement (réseaux et stations de traitement) afin d'éviter toute pollution accidentelle.
- Les particuliers sont invités, individuellement, à réaliser des économies d'eau dans tous les usages qu'ils en font.
- Concernant les exploitants agricoles, l'irrigation sur toutes les cultures par aspersion est interdite le dimanche de 12h à 18h.

En résumé, cet arrêté demande à la population et aux collectivités de ne pas gaspiller l'eau et surtout du bon sens sur l'utilisation de l'eau. Cet arrêté est valable jusqu'au retour à des seuils normaux des niveaux piézométriques et débit métriques.

Félicitations

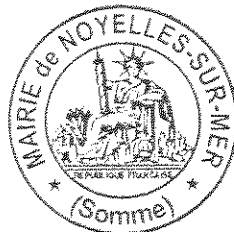

- Tir à la carabine : M. Alexis VALLIERE a terminé 1^{er} du Championnat départemental et 3^{ème} du régional et vice-champion de France par équipe.

Ecoles

Lors du dernier conseil de classe, Mme la Directrice informe que M. PONTOIRE est muté à Abbeville et sera remplacé par Mme LONGUEMART.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Louis DEMAREST



La secrétaire de séance
Audrey LELOIRE

